AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

SAMEDI, 25 JANVIER 1845.

LA FAVORITE.

Grand opéra en 4 actes et 6 tableaux par Donizetti.

Précédé de

DIEU VOUS BENISSE,

Vaudeville en 1 acte.

☞ On commencera à 8 heures et demie.

TABLEAUX de la Galerie Nationale,

No. 13, RUE ST. CHARLES.

☞ Ces tableaux peuvent être vus de 9 heures du matin à 3 h. après de l'après midi.

Parmi les œuvres exposées on publie se trouve le NAUFRAGE DE LA MEDUSE, frégate sur le magnifique tableau de Géricault, de Louvre, couvrant une toile de 400 pieds.

AUSSI—Un portrait, en pied de WASHINGTON, par Sully, et une grande vue de ROME, peinte d'après nature par G. Cooke, en 1839, ainsi que d'autres tableaux de divers artistes célèbres.

Prix d'entrée:—50 cents. Billets de saison $2 50 pour une seule personne et $5 pour une famille.

30 jan—30

Le Grand Jardin Zoologique

DE PHILADELPHIE

UNI A L'INSTITUT DE NEW-YORK,

Pour l'année 1845.

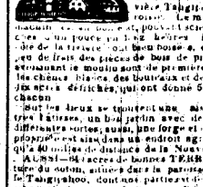

Kat rapporte à ses jeunes [illegible] depuis SAMEDI 18—Il ouvre de 6 à 9 P. M. Prix d'entrée, 50 cents—Enfans au dessous de 12 ans, moitié prix.

SPECTACLE NOUVEAU

De l'auteur W. A. DUPUISE.

Le grand dompteur d'animaux [illegible] paraîtra dans une série de scènes [illegible]

SORT HORRIBLE [illegible] DE PACHA

Le musique exécutera [illegible] plus mélodieux [illegible] français, italiens et allemands.

Tableau de l'esclave, [illegible] ets de Falbri, exécutant de faim et de fatigue [illegible] Brésil [illegible] sur lui.

La dupeste la Condamné [illegible] qui ne souffre [illegible]

UN LION SAUVAGE.

L'esclave tourné et tra[illegible] dans un char.

Tableaux variés et situations [illegible] intérêt, et l'audace de l'esclave indien, allumé [illegible] sang froid, soumet à son puissance.

UNE TROUPE D'ANIMAUX SAUVAGES, et les [illegible] plus élégans.

☞ Pour les dates, voir les affiches.

17 janvier—1m

H. HOPKINS, Directeur.

SALLE ST. LOUIS.

UNE soirée musicale, [illegible] musique de Société [illegible] BALS [illegible] Louis tenue au bénéfice [illegible] 24 jan—6

Soirées Dansantes.

DONNÉES PAR J. DEVOTI, A L'ARMORY DU BATAILLON WASHINGTON.

M. J. DEVOTI préviens [illegible] particulier, qu'il donne [illegible] Dimanches à Dix heures [illegible] la première soirée qui [illegible] voyera à cause du mauvais [illegible]

BAMELLE, [illegible] JANVIER

Les dames et les enfans [illegible] M. Devotin particulier, [illegible] leurs en ville, sont priés [illegible]

Les bals commencent [illegible] et s'ouvrent par [illegible] vague, comme la Polka, [illegible]

Les familles qui n'auraient [illegible] pas de leur abonnement [illegible]

☞ Les billets d'invitation [illegible] des bals, qui seront annoncés dans l'Abeille et le Picayune.

Pour défrayer les dépenses [illegible] les chefs de familles et les messieurs paieront une piastre [illegible] d'entrée.

30 jan

INVITATION AUX MAITRES DE DANSE.

☞ M. DEVOTI invite [illegible] respectueusement MM. les Professeurs de danse [illegible] qui sont invités à venir [illegible] exemplier leurs élèves [illegible] danser la POLKA.

SALLE DU WASHINGTON ARMORY.

BALS DE SOCIÉTÉ.

UN GRAND BAL PARE

Aura lieu Mardi prochain [illegible] 28 janvier, et commencera à 9 heures.

La comité d'invitation [illegible] ensemble les lundi et vendredis soirs, à 6 heures.

DIRECTEURS:

A. J. Peters Jun. [illegible] J. Lewis,
J. B. Desbonde, [illegible] J. Saunders,
F. Boulogny, [illegible] Jones,
Jules Dreuilhet, [illegible] J. Nelson,
J. C. McAllister, [illegible] Jr.
Henry Hatch. [illegible] H. G. Martin.

2 jan

BALS DE SOCIÉTÉ

A LA SALLE DES VOLONTAIRES DE LA LOUISIANE.

☞ A une assemblée [illegible] souscripteurs, les personnes suivantes ont été nommées:

Col. Jesse H. Dakin, [illegible] John Hampson,
Capt. C. M. Emerson, [illegible] C. T. Gibbs,
Capt. Stockton, [illegible] Capt. A. B. Sugars,
Lieut. N. B. Kneass, [illegible] Lieut. John A. Turnell,
M. Benj. W. Huntington, [illegible] John Watson,
M. D. A. Bickel, [illegible] M. C. Labeth,
M. G. Ransoude, [illegible] M. C. White
Henry W. Olmsted, [illegible] Adj. W. E. Seymour,
Ed. Finch.

*Les personnes dont les noms [illegible] commencent une étoile, forment le comité d'invitation.

Le troisième bal de la saison aura lieu JEUDI vingt-trois courant.

☞ Les directeurs sont prié de s'assembler à la salle, le mercredi 22 courant, à 8 heures du soir.

Les souscripteurs sont prié de faire parvenir leurs billets d'invitation.

Par ordre des Directeurs.

G. LACATERRA, Secrétaire.

22 jan—

SALLE D'ORLEANS.

GRAND BAL PARE ET MASQUÉ.

M. A. DUBORD a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il continuera à diriger les Bals de la Salle d'Orléans, [illegible] Bals auront lieu les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI.

Rien ne sera épargné [illegible] cette Salle un des meilleurs lieux d'amusement [illegible]

L'Orchestre sera composé [illegible] autre musiciens de la ville.

27 déc— P. A. DUBORD, Directeur.

SALLE DE BAL WASHINGTON.

GRAND BAL PARE ET MASQUÉ.

Rue St. Philippe, entre [illegible] Royale et Bourbon.

Le Directeur informe [illegible] ment aux amis et le public en général, qu'il a [illegible] ayant été entièrement [illegible] MARDI, JEUDI et SAMEDI, pendant la saison.

☞ Tous les DIMANCHES, il y aura Bal pour les femmes de couleur.

Entrée:—Cavaliers, [illegible] Dames, gratis.

GEORGE SIEVERS, Directeur.

COSTUMES DE BALS.

MESSIEURS MONTANDIER et DESSONVILLE ont l'honneur d'informer le public qu'ils tiennent un assortiment de costumes complets, et choisis pour les bals de société. Rue Bourbon No. 171, entre St Pierre et Toulouse.

24 jan—6

MM. LISSEY, Pareyre [illegible] de Paris, ont l'honneur de prévenir les dames et messieurs de la Nlle Orléans, que son

ACADEMIE DE DANSE

Est actuellement ouverte, [illegible] No 15, Rue Bourbon, entre celles du Canal et de la [illegible] leçons des différens professeurs de cette gracieuse et favorite danse.

LA POLKA.

Et, comme de coutume, [illegible] nombre d'autres danses propres à donner de la grâce et [illegible] aux jeunes gens et demoiselles.

Il donne, en outre, des leçons [illegible] aux Académies suivantes qui peuvent se rendre les [illegible] qui quelque intérêt pas de ces académies, vendredi et [illegible] partie des élèves:

Madame Bourque, 183, [illegible] Madame Dupuy, [illegible] Madame Montgomery, 87 [illegible] Mr Hatchcock, 140 [illegible] Mr Nassiet, 92 [illegible]

Il donnera des leçons particulières à ceux qui le demanderont.

☞ Les salles de soir, pour les [illegible] ouverte de 6 à 9 heures.

1 nov—4m

ACADEMIE DE DANSE

M. DEVOTI [illegible] Polka, danse de société [illegible] caractère—Walse, [illegible] quantités et à la mode [illegible] Europe.

Les premiers Cours [illegible] Congion le mardi à 8 heures P. M. et le samedi à [illegible] Les jeunes demoiselles et [illegible] l'Académie, rue Chartres No. 183 les [illegible] vendredi à 8 heures P. M. et le samedi à 9 heures. [illegible] Rue Baquier pouds à 8 heures.

M. Devoti donnera des leçons particulières en ville, à domicile, ainsi que dans la salle de son académie.

Des soirées auront lieu tous les mois, les élèves et les Dames y seront invités, ainsi que les parents et amis.

Il prévient qu'il ne [illegible] les progrès de leurs enfans.

M. Devoti est professeur dans les Institutions suivantes:

Mme Granet, rue Bourbon, No 20.
Miles Atalon, encouragement [illegible]
Mme Esjuse [illegible] Royale et Toulouse
Mme Zoller, No 247, rue [illegible]
Au No. 123, rue Julie.
Au 3 rue d'Orléans, rue de l'Esplanade.
A l'Institution Louisianaise, 71 rue des Remparts.
A l'Académie Jefferson, Passage de la Bourse.

20 nov

SALLE ST. LOUIS.

UNE soirée musicale, [illegible] musique de Société [illegible] BALS [illegible] Louis tenue au bénéfice [illegible] 24 jan—6

Soirées Dansantes.

DONNÉES PAR J. DEVOTI, A L'ARMORY DU BATAILLON WASHINGTON.

M. J. DEVOTI [illegible] particulier, qu'il donne [illegible] Dimanches à Dix heures [illegible] la première soirée qui [illegible] voyera à cause du mauvais [illegible]

BAMELLE, [illegible] JANVIER

Les dames et les enfans [illegible] M. Devotin particulier, [illegible] leurs en ville, sont priés [illegible]

Les bals commencent [illegible] et s'ouvrent par [illegible] vague, comme la Polka, [illegible]

Les familles qui n'auraient [illegible] pas de leur abonnement [illegible]

☞ Les billets d'invitation [illegible] des bals, qui seront annoncés dans l'Abeille et le Picayune.

Pour défrayer les dépenses [illegible] les chefs de familles et les messieurs paieront une piastre [illegible] d'entrée.

30 jan

INVITATION AUX MAITRES DE DANSE.

☞ M. DEVOTI invite [illegible] respectueusement MM. les Professeurs de danse [illegible] qui sont invités à venir [illegible] exemplier leurs élèves [illegible] danser la POLKA.

SALLE DU WASHINGTON ARMORY.

BALS DE SOCIÉTÉ.

UN GRAND BAL PARE

Aura lieu Mardi prochain [illegible] 28 janvier, et commencera à 9 heures.

La comité d'invitation [illegible] ensemble les lundi et vendredis soirs, à 6 heures.

DIRECTEURS:

A. J. Peters Jun. [illegible] J. Lewis,
J. B. Desbonde, [illegible] J. Saunders,
F. Boulogny, [illegible] Jones,
Jules Dreuilhet, [illegible] J. Nelson,
J. C. McAllister, [illegible] Jr.
Henry Hatch. [illegible] H. G. Martin.

2 jan

BALS DE SOCIÉTÉ

A LA SALLE DES VOLONTAIRES DE LA LOUISIANE.

☞ A une assemblée [illegible] souscripteurs, les personnes suivantes ont été nommées:

Col. Jesse H. Dakin, [illegible] John Hampson,
Capt. C. M. Emerson, [illegible] C. T. Gibbs,
Capt. Stockton, [illegible] Capt. A. B. Sugars,
Lieut. N. B. Kneass, [illegible] Lieut. John A. Turnell,
M. Benj. W. Huntington, [illegible] John Watson,
M. D. A. Bickel, [illegible] M. C. Labeth,
M. G. Ransoude, [illegible] M. C. White
Henry W. Olmsted, [illegible] Adj. W. E. Seymour,
Ed. Finch.

*Les personnes dont les noms [illegible] commencent une étoile, forment le comité d'invitation.

Le troisième bal de la saison aura lieu JEUDI vingt-trois courant.

☞ Les directeurs sont prié de s'assembler à la salle, le mercredi 22 courant, à 8 heures du soir.

Les souscripteurs sont prié de faire parvenir leurs billets d'invitation.

Par ordre des Directeurs.

G. LACATERRA, Secrétaire.

22 jan—

SALLE D'ORLEANS.

GRAND BAL PARE ET MASQUÉ.

M. A. DUBORD a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il continuera à diriger les Bals de la Salle d'Orléans, [illegible] Bals auront lieu les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI.

Rien ne sera épargné [illegible] cette Salle un des meilleurs lieux d'amusement [illegible]

L'Orchestre sera composé [illegible] autre musiciens de la ville.

27 déc— P. A. DUBORD, Directeur.

SALLE DE BAL WASHINGTON.

GRAND BAL PARE ET MASQUÉ.

Rue St. Philippe, entre [illegible] Royale et Bourbon.

Le Directeur informe [illegible] ment aux amis et le public en général, qu'il a [illegible] ayant été entièrement [illegible] MARDI, JEUDI et SAMEDI, pendant la saison.

☞ Tous les DIMANCHES, il y aura Bal pour les femmes de couleur.

Entrée:—Cavaliers, [illegible] Dames, gratis.

GEORGE SIEVERS, Directeur.

COSTUMES DE BALS.

MESSIEURS MONTANDIER et DESSONVILLE ont l'honneur d'informer le public qu'ils tiennent un assortiment de costumes complets, et choisis pour les bals de société. Rue Bourbon No. 171, entre St Pierre et Toulouse.

24 jan—6

MM. LISSEY, Pareyre [illegible] de Paris, ont l'honneur de prévenir les dames et messieurs de la Nlle Orléans, que son

ACADEMIE DE DANSE

Est actuellement ouverte, [illegible] No 15, Rue Bourbon, entre celles du Canal et de la [illegible] leçons des différens professeurs de cette gracieuse et favorite danse.

LA POLKA.

Et, comme de coutume, [illegible] nombre d'autres danses propres à donner de la grâce et [illegible] aux jeunes gens et demoiselles.

Il donne, en outre, des leçons [illegible] aux Académies suivantes qui peuvent se rendre les [illegible] qui quelque intérêt pas de ces académies, vendredi et [illegible] partie des élèves:

Madame Bourque, 183, [illegible] Madame Dupuy, [illegible] Madame Montgomery, 87 [illegible] Mr Hatchcock, 140 [illegible] Mr Nassiet, 92 [illegible]

Il donnera des leçons particulières à ceux qui le demanderont.

☞ Les salles de soir, pour les [illegible] ouverte de 6 à 9 heures.

1 nov—4m

ACADEMIE DE DANSE

M. DEVOTI [illegible] Polka, danse de société [illegible] caractère—Walse, [illegible] quantités et à la mode [illegible] Europe.

Les premiers Cours [illegible] Congion le mardi à 8 heures P. M. et le samedi à [illegible] Les jeunes demoiselles et [illegible] l'Académie, rue Chartres No. 183 les [illegible] vendredi à 8 heures P. M. et le samedi à 9 heures. [illegible] Rue Baquier pouds à 8 heures.

M. Devoti donnera des leçons particulières en ville, à domicile, ainsi que dans la salle de son académie.

Des soirées auront lieu tous les mois, les élèves et les Dames y seront invités, ainsi que les parents et amis.

Il prévient qu'il ne [illegible] les progrès de leurs enfans.

M. Devoti est professeur dans les Institutions suivantes:

Mme Granet, rue Bourbon, No 20.
Miles Atalon, encouragement [illegible]
Mme Esjuse [illegible] Royale et Toulouse
Mme Zoller, No 247, rue [illegible]
Au No. 123, rue Julie.
Au 3 rue d'Orléans, rue de l'Esplanade.
A l'Institution Louisianaise, 71 rue des Remparts.
A l'Académie Jefferson, Passage de la Bourse.

20 nov

Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—Le navire [illegible] Ter MORGON, capitaine Dreyer, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire américain A. H. AUSTERLITZ, capitaine R. Brown, partira sous peu pour le port. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à F. PERRET, 56 Toulouse.

POUR LONDRES—La barque anglaise CLUTHA, capt. Fowler, sera la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou l'équivalent, s'adresser à DUNCAN KENNEDY, 52 Toulouse.

POUR ABERDEEN—La barque de première classe, SPRING, capitaine Hamilton, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage ou fret, s'adresser à bord ou à T. TOBY & BOGERT, 70 Camp.

POUR LE HAVRE—Le beau navire VICTORIA, capt Hartshorn, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à L. H. GALE.

POUR LIVERPOOL—Le fort navire MARY FLOWER, capt Sawyer, partira sous peu. Pour fret de 250 balles de coton, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible] Sullivan BLISS, capitaine Bliss, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux arrangements, s'adresser à bord ou à WILLIAM & WOODRUFF, 60 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe SAMUEL, capitaine Foster, partira sous peu, ayant tout son chargement engagé. Pour fret de 250 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire GENESSEE, capitaine Watts, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à SETH H. GALE, 94, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire A No 1 ST PETERSBOURG, capt Trask, partira sous peu. Pour fret de 400 balles coton ou pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire TYRIAN, capitaine Daniel L. Jackson, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à SETH H. GALE, 93 Commune.

PORTS DU GOLFE.

POUR LA HAVANE—Le steamship paquebot ALABAMA, capt. Windle, partira demain ou le courant, à 9 heures A. M. précises.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à MERCE BEYLLE & Co., 74 Tchoupitoulas.

POUR LA HAVANE—Le navire à vapeur, nouvellement construit, CARMERA, est entièrement neuf, construit solidement et très-élégamment, les plus fines marchandises; il est doublé en cuivre et a un jeu complet de voiles en [illegible] pour le passage de cabines de [illegible] pour le reste, de la nouvelle construction, ayant des chambres en cuivre et de bonnes dimensions, ayant de [illegible] pour le passage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ANDREW CASTILLO, 84, rue Gravier.

☞ Les passagers sont priés de se pourvoir de passeports signés par le consul espagnol.

[illegible]

POUR TAMPICO—La goélette à No 1, SARAH ANN, capitaine D. Davidson, ayant la plus grande partie de son chargement [illegible] Pour [illegible] s'adresser à R. D. BLOSSMAN, 98 Bienville.

☞ Les consignataires, par navire ST. ANDREW, capt Elder, arrivant de Bordeaux, sont prévenus que l'entrepôt [illegible] ouvert.

Les consignataires de Marseille, sont priés de faire leurs entrées sous cinq jours, et de faire apporter leurs marchandises de la Levée, en face l'hôtel des Monnaies.

16 jan Consignataire du navire, 116 Royale.

Pension Bourgeoise.

UNE FAMILLE CREOLE, demeurant [illegible] pensionnaires pour [illegible] seulement. Les conditions sont très-modérées. [illegible] 8 jan—

TOILE à drap—Belle toile écrue, [illegible] 44, 5 caisses 14 jan Wm FROST & Co., 26 Vieille Levée.

VINS Français Liqueurs, etc—Vins en barriques et barils, [illegible] St Emilion, Montferrand, Laville, marachine, [illegible] liqueurs assorties de Curaçao, [illegible] drogues, [illegible] à vendre par REINAUD & FALLON, 34 Tchoupitoulas.

VENTES DE CE JOUR

☞ La vente des TERRES PUBLIQUES, [illegible] Proclamation du Président, continuera aujourd'hui, [illegible] Bank, à 11 heures et après continuera de jour en jour jusqu'à ce que le tout soit vendu. 17 jan—

Vente positive de vins de choix.

PAR HEWLETT & CENAS.

LE soussigné vendra aujourd'hui, vingt quatre du courant, à dix heures et demie, au magasin de J. Ustariz, ouverture, rue 149 rue de la Commune, un stock choisi de vins et liqueurs, parmi lesquels:

Madère de différentes qualités très supérieur
Xérès en fûts de
Vin de Porto et de Bordeaux, très qualité.
Champagne Ursy Duchatel, très supérieur.
Eau de vie très vieille en bouteilles et fûtailles.

Les qualités étant [illegible] à l'attention des amateurs.

Conditions: comptant.

N B Des catalogues seront prêts le matin de la vente.

24 jan—1

Vente par colis de Marchandises Sèches.

PAR R. H. PEUTPAIN.

VENDREDI, 24 janvier, vendu à six heures, à mon magasin, [illegible] No. 136, rue de Chartres:

Colis marchandises anglaises, français et [illegible] comprenant les [illegible] et autres articles de [illegible]

Les catalogues et échantillons seront prêts de bonne heure le jour de la vente.

Les personnes qui auraient de l'emploi à offrir aux ouvriers ne seront pas tenus de payer au dit bureau.

Nota—Les ouvriers boulangers ou de toute autre profession, peuvent s'adresser à M. CABOS, pour trouver des places; comme aussi, les personnes qui désirent employer des ouvriers et ouvrières—un bien des domestiques, du [illegible] Centre de [illegible] s'adresser au No. 24, rue Jefferson, de 10 heures à 3 h. et de 4 à 6. 19 jan—6m

AUX détaillants d'huile de Palme. Les soussignés ont en magasin, 1,500 gallons huile de palme blanche pour hiver; 600 dito pour printemps et automne; 2000 dito huile de palmet blanche; 1000 dito huile de palmet; 1000 dito huile de palmet en barrels; 50 barils huile à lampes à vendre par

W. H. VREDENBURGH & Co.

18 jan 19 Vieille Levée.

L'consignataire offre à vendre du [illegible] du navire St. Andrew Vessant de Bordeaux, en face de l'Hotel des Monnaies.

12 barriques vin rouge 91, Julien, Médoc 1841.
[illegible] do do Lavoisie, Medoc, 1840.
12 do do [illegible]

Et 12 [illegible] vin blanc de Barsac, sauterne, de différente [illegible]

F. LONGIS,

18 jan 116 Royale

INDIGO—21 caisses Carthagène de 60 de qualité supérieure; 1 caisse de de Manila à vendre par

16 jan W. F. VREDENBURGH & Co.

VIN—2 [illegible] vin cierge de Sauterne supérieur, 10 Cases vin rouge, 1 caisse champagne, marque Napoléon; 20 barriques [illegible] vin de Porto, dito Malaga doux et sec, 1 quarte de pipes cognac 40 [illegible] de castillon, en dépôt sur le navire St. Andrew, de Bordeaux, à vendre par

W. F. VREDENBURGH & Co.

18 jan 116 Royale

ETOFFES HAMILTON—25 caisses de coton de fantaisie et 15 cartouches; 11 caisses idem en laine; 38 caisses cotonnade [illegible] cotonnade Hamilton; 6 caisses Tweeds à carreaux, 9 caisses casimir de fantaisie; 14 caisses doubles bleus; 4 caisses flanelles [illegible] en magasin et à vendre par

16 janv WM FROST & Co., 24 Vieille Levée

PLOMB de chasse et en barres—84 barrilets petit plomb; 20 de gros plomb; 8 do plomb en barres, en dépôt sur le navire Walnut Hill, à vendre par

MERLE, BEYLLE & Co.

16 jan 45, Vieille Levée.

VIN—500 caisses claret, à [illegible] droit au draw back, à la douane, à vendre par REYNAUD & FALLON,

16 jan 34, Tchoupitoulas.

VINS Français et liqueurs—Vins clarets en barriques et cases; vin blanc en barriques et bouteilles; 1 caisse à vendre par REYNAUD & FALLON.

10 jan 34, Tchoupitoulas

COLS ET ENTREDEUX—Quelques cartons de cols et cousus, entredeux et bandes, en magasin et à vendre par

16 jan 9 SMITH BRYAN.

WOOL [illegible] MONS, No. 66, rue des Magasins, offrent en [illegible] en magasin du navire J. Wainright, [illegible] nouvelle récolte et superbe.

154 barils [illegible] vin rouge, 200 sacs café Rio, 56 vert

10 jan 66 Magasins.

CHAMPAGNE—De petit [illegible] de vin de Champagne très supérieur des [illegible] Napoléon et Clicquot, à vendre par

22 jan E. JOHNS, 116 Poydras.

TABAC EN FEUILLE de la Havane—20 balles frères [illegible] en dépôt sur le steamer Marmora, à vendre par

22 jan E. JOHNS, 116 Poydras.

SUCRE HAVANE—[illegible] jaune à vendre par

22 jan E. JOHNS, 116 Poydras.

KIRSCH—Veritable Kirsch de la Forêt Noire, à vendre par

22 jan F. PERRET, 56 Toulouse

VIEUX MADÈRE—Les huitièmes et quarts de pipe, en magasin et à vendre par

22 jan F. PERRET, 56 Toulouse

DOMMES DE JERRE, Reçu par l'Auxerrois, du Havre, et à vendre par le soussigné, 1500 paniers pommes de terre première qualité.

22 jan F. PERRET, 56 Toulouse

ANISETTE suisse—[illegible] à vendre par

22 jan F. PERRET, 56 Toulouse

MOUSSELINES—Reçu par le dernier arrivage, d'importation directe, des manufactures Suisses.

Mousseline blanche, unie, à [illegible] à 6 sous, artistes pièces robes de bal, mousseline [illegible] et [illegible] cases, au choix des acheteurs, à vendre par

22 jan F. PERRET, 56 Toulouse

A VENDRE au débarquement du Paquebot de Cayenne No. 2, par les soussignés:

100 pateres [illegible] caisses kirsch,
18 Cin[illegible] [illegible] bouteilles,
100 [illegible] [illegible] moyennes dites,
100 [illegible] 100 quarts [illegible],
[illegible] caisses huile dans leur pots, 70 sallières [illegible] assorties.

8 jan J. B. BERCHER & Co., 34 Vieille Levée

FARINE—[illegible] St. Louis Choice, J. Walsh & Co; 100 barils St. Louis, moulins de J. Powell du Missouri, [illegible] do do Washington,
[illegible] do do do Price,
[illegible] do do Quincy, de la ville,
[illegible] do do [illegible] Fox,
[illegible] autres marques, à vendre par

NEVILLE, TOURNE & Co.

4 jan 130 Tchoupitoulas

AUX marchands Tailleur et Fabricants de Linge fin. WILLIAM FITZMAURICE, donnant des leçons [illegible] la mesure et la coupe des habillemens dans les modes de Paris et de Londres, informe respectueusement ceux qui en feraient [illegible] qu'il est prêt à donner des leçons [illegible] d'habiller, et ce dans toutes les branches.

Il répète particulièrement l'attention des fabricants de linge sur les [illegible] d'habits, de [illegible] d'Orsay, &c, aussi sur celles de ses pantalons et gilets dont il peut donner des patrons de toutes grandeurs, coupés et gorrés.

Il prend une attention immédiate aux demandes qui lui seront adressées, au No. 2, rue Royale. Il peut produire de bonnes recommandations de personnes de la ville.

30 oct jan. 1 fev

LE débarquement du navire Cayenne-N. 2, venant de Bordeaux, [illegible] F. & J. Lacoste, 106 Royale, vente St Louis et Conti:

Vins rouges de toutes qualités, en barriques et demi barriques et cases tels que Montferrand, St Emilion, Bordeaux, Margaux et Clos Lafitte.

Importations antérieures, des vins de toutes crus plus haut jusqu'à liqueurs, vins généreux, assorts, fruits à [illegible]

AUSSI—Bouchons pour bouteilles et damejeannes.

20 jan

La soussignée offre à vendre les marchandises ci après [illegible] reçues par les dernier arrivages de Bordeaux et de Marseille et maintenant débarquant du navire St Andrew.

Fabriques vins de Bordeaux de choix pour famille, 50 barriques vin commun, bon marché, de Barsac vin blanc Sauterne et Barsac 10 barriques vinaigre, pour vinaigrier [illegible] Tacarines [illegible] Olives, [illegible] vin, 50 caisses Marasquin 40 Zara 200 paniers huile d'olive, 20 caisses Curaçao d'Anvers petite [illegible] 300 caisses savon de Castille [illegible] vin rouge de toutes qualités, 25 caisses cerises à l'eau de vie, 25 caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par

P. LONGIS, 116 rue Royale.

A VENDRE en débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux:—

600 barriques Vin rouge de diverses qualités;
5 do Haut Sauterne 1842, 37 do. dito;
300 do Haut Barsac, 27 do vin rouge Léoville;
80 do Vinaigre blanc;
1200 caisses Vin rouge St Julien, Château Margaux, Lafite et Gruau Larose, en bouteilles et fûtailles;
1000 do contenant chacune 12 bouteilles Vin;
10 futailles Cognac de J. J. Dupuy;
100 caisses Liqueurs assorties;
125 do Cerises à l'eau de vie, 50 paniers guignolet;
50 do Fruits à l'eau de vie, 30 do abricots Buisse;
200 paniers Anisette surfine; 90 caisses curaçao;
9 caisses Marasquin, 50 do Cerises à l'eau de vie;
2 do Moutarde en pots; 200 boites sardines;
50 caissons Fruits au vinaigre; 12 belles bouchons;
10 grosses [illegible] en verre;
4 belles Vermicelle, 4 caisses prunes sèches;
75 douzaines Chemises en couleur.
100 caisses de conserves, sardines en boites, 1/2 et 1/4 de boites, pâtés truffes, petits pois, [illegible] fruits conservés au jus en bouteilles et 1/2 bouteilles, champignons, haricots verts, &c.
10 caisses Vins de Sauterne 1842.

14 nov CHS DUPOUR, 11 Conti.

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Jono, venant de Bordeaux:

10 caisses Vins de Sauterne 1842.

CHS DUPOUR, 11 Conti.

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Jono, venant de Bordeaux:

[illegible] barriques vin vieux [illegible] (1ere. cru);
4 barriques vin blanc de Sauterne;
2 tierçons vin blanc de Bergerac Monbazillac;
8 bouteilles vieilles vin de vieille Cognac, 1er. preuve.

En magasin, des [illegible] suivantes:

10 quarts eau de vie de Cognac [illegible] J. Dupuy;
150 barriques vin rouge [illegible] qualités;
50 caisses vin blanc [illegible] Château Haut-Brion, garantis véritables.
20 caisses Château Latour;
250 caisses vins de diverses qualités;
50 barriques vin blanc [illegible] Barsac;
50 caisses Kirsch et absinthe suisse, 1ère qualité;
100 caisses vin blanc de Frontignan;
150 caisses conserves alimentaires, sardines, petits pois, câpres à l'huile, champignons, truffes au jus et à l'eau de vie.

P. LORILHE & Co.

encouragement Royale et Douane

REÇU par les dernières arrivages et à vendre par le soussigné:

800 paniers Huile de Marseille de la marque Plagnol et Pousel, en bouteilles et 1/2 do;
1000 boites Sardines à l'huile en boites et 1/2 boites, de la marque [illegible]
500 paniers Vin de Champagne, marqué de l'Etoilette la Couronne;
18 balles Bouchons pointus et non pointus;
1st paniers Oignolet d'Anger;
200 caisses Vin rouge St Estèphe (Médoc), bouteilles capsulées;
50 caisses Cerises; 50 do Maraskino; 100 do Olives verdailles, 50 do Capres; 50 do Salaisons assorties; 50 do liqueurs assorties; 20 do Eau de fleurs d'oranges; 30 do savon de Marseille, 1500 do Absinthe Suisse de la marque [illegible] Brunet; 1000 do Macédoine de Verdure, 50 paniers Bouteilles vides, 300 dito Anisette fine et surfine; 50 barriques bon vin pour famille, différentes marques.

AUG. MOULER,

12 déc 90 rue St. Louis.

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, reçues par les derniers arrivages de Bordeaux:

10 demi pipes eau de vie ancienne, 1re preuve, de 1 à 10 ans; 10 pipes [illegible] de Bordeaux, 12 futailles de 30 gallons de vieille fine champagne; 6 dito de [illegible] dito dito; 50 barriques vin rouge Médoc, 30 dito dito St. Julien; 40 dito dito St. Estèphe; 10 dito dito Pauillac; 10 dito dito Margaux; 200 dito dito vin blanc Haut sauterne; 25 dito de 24 demi bouteilles dito dito; 25 demi bouteilles dito dito; 50 dito dito St. Julien; 50 dito dito Margaux; 50